

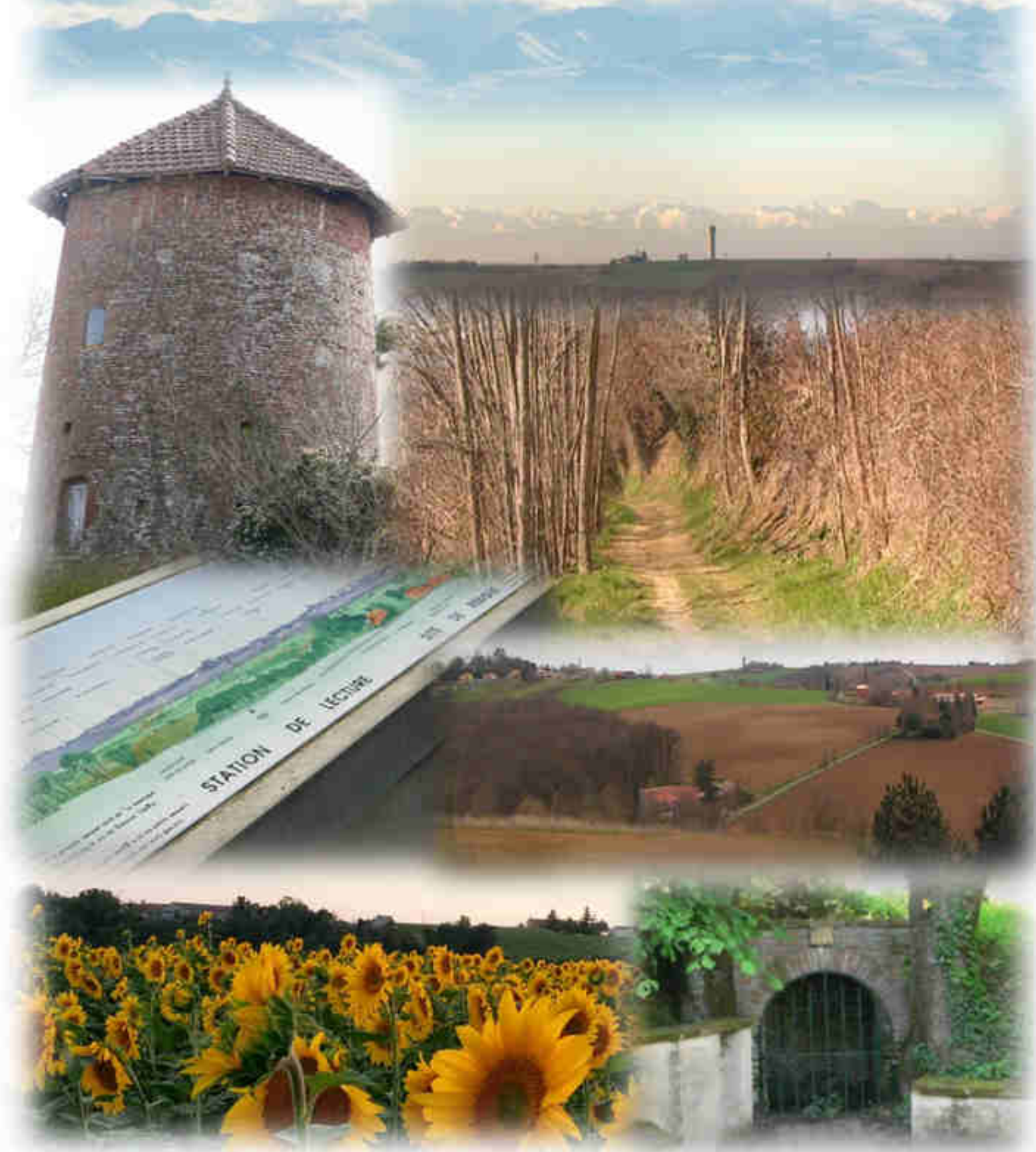


Ad Reviganum, Raviga

FÉVRIER 2017

# REBIGUE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ



Rebigoises, Rebigois,

Merci d'avoir répondu très nombreux à mon invitation pour la cérémonie des vœux 2017. Nous avons passé, entourés de toute l'équipe municipale, un bon moment de convivialité et d'échanges.

Durant cette année 2016, plusieurs projets se sont concrétisés et notamment :

- la mise en sécurité de l'arrêt de bus « As Blancs »
- l'aménagement de l'entrée du village, sens Aureville – Rebigue,
- la mise en place par les élus d'un radar pédagogique face au château Giscard,
- l'aménagement et la viabilisation du lotissement LADURANTIE,
- le réaménagement du vieux cimetière.



Ce bilan que je qualifierai de positif est le résultat du travail et de l'implication de tous : maire, adjoints, membres du conseil municipal et tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ces projets. Je les félicite pour cette réussite et les en remercie.

Pour 2017, comme vous pouvez vous en douter, les projets seront affectés et tributaires d'une situation économique difficile. En effet, la baisse drastique des dotations de l'état et de l'intercommunalité engagée depuis 2013 se poursuit.

Malgré ces contraintes, la politique budgétaire conduite depuis plusieurs années par la commune nous permet encore d'envisager sur 2017 la réalisation d'autres projets, et vous pourrez compter sur la motivation et la détermination de vos élus pour les mener à bien.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2017

Le Maire,  
Jacques CHARRIE

## L'EQUIPE MUNICIPALE :



De Gauche à Droite : Mr LOUZON Dominique, Mme FABIE Françoise, Mme DELETRE Laurence, Mr BONNEAU Nicolas, Mme ALIER Marie, Mr BRIDONNEAU Philippe, Mme DEBRIL Marie-Noëlle, Mr CHARRIE Jacques, Mr LAGARDE Vivien, Mme SALVY Myriam, Mr BILLOT Jean-Michel, Mr ECHAVIDRE Jean-Louis, Mr GAMBELIN Jacques.  
Excusés : Mme BAROUX Touria, Mr CARRIERE Sébastien

## AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT LADURANTIE

Ce projet fut l'évènement majeur de 2016 pour notre commune. Suite à la décision du conseil municipal de la prise en charge par la commune de la maîtrise d'ouvrage du lotissement en juin 2015, la mairie a souhaité confier l'étude de ce projet (9 lots) et la maîtrise d'œuvre au SICOVAL.

Dès le début de l'année 2016, des études et évaluations ont été menées par le SICOVAL en concertation avec la mairie. Les travaux ont débuté en août 2016 et se sont poursuivis sur 15 semaines. Vos élus ont été présents sur le chantier au quotidien, veillant au bon déroulement et enchaînement des travaux. Ils ont ainsi pu dialoguer avec les ouvriers, les chefs de chantiers des différentes entreprises qui se sont succédées et ils n'ont pas hésité à leur faire part de leurs observations, de leurs analyses techniques, de leurs interrogations et de leurs exigences.

Cet aménagement est techniquement conforme au cahier des charges rédigé par la commune. Il est rappelé que le raccordement du lotissement à l'assainissement communal a été en partie financé par la municipalité.

La mise en vente des 8 lots (le 9<sup>ème</sup> lot sur lequel se trouve le hangar est conservé par la commune) a été communiquée en priorité aux rebigois fin août. Aujourd'hui, la commercialisation a débuté, 2 lots sont en cours d'acquisition.

Il est rappelé que la mairie a confié l'opération de commercialisation des parcelles à maître Sales, notaire de Castanet.

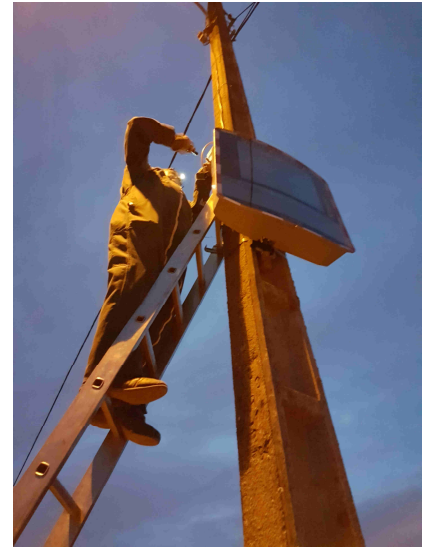
Toutes les informations concernant la vente des terrains du lotissement LADURANTIE sont disponibles sur le site de la mairie de Rebigue <http://www.mairie-rebigue.fr>



Les usagers des voiries départementales et communales peuvent bénéficier de meilleures conditions de circulation et de sécurité tout particulièrement:

### Sur la RD 95 :

- Mise en sécurité de l'intersection de la RD 95 avec le chemin des As Blancs (zone à 30 km/h, arrêts de bus et ralentisseurs).
- Aménagement de l'entrée du village à l'intersection de la RD 35 et de la RD 95 avec réalisation d'une portion pavée dans le virage et mise en place d'un ralentisseur visant à réduire la vitesse des véhicules et à améliorer la visibilité.
- Mise en place d'un radar pédagogique en face du château Giscard, pour rappeler aux automobilistes qu'ils sont toujours en agglomération avec une vitesse limitée à 50 km/h.
- Déplacement de l'arrêt Écureuil du TAD à l'intérieur du lotissement du Pin.



### Sur le chemin de Rouzaud

- Travaux de renforcement des accotements du chemin avec de la terre végétale, réalisés par le Conseil Départemental. Bien que non terminés, ces travaux permettent à deux véhicules de se croiser plus aisément malgré l'étroitesse de la chaussée enrobée.
- Rabotage des proéminences d'enrobé engendrées par les racines du pin parasol.

### Sur le chemin du Vieux Moulin

Suite aux avis favorables des riverains, la mise en place du sens unique du chemin du Vieux Moulin a été effectuée à l'occasion des travaux d'aménagement du lotissement Ladurantie. Bien que suspendu lors des travaux sur le chemin de l'Eglise, ce sens de circulation est à nouveau rétabli afin de prolonger cette expérience dans des conditions de trafic normal. Comme toujours lors de l'apparition d'une nouvelle signalisation, il se peut que certains usagers étourdis enfreignent les règles de circulation. Soyez vigilants et n'hésitez pas à nous signaler les infractions récurrentes.



### Sur le chemin de la Croix Blanche

Des usagers et des riverains dénoncent régulièrement des comportements à risques des automobilistes au niveau de l'intersection du chemin de la Croix Blanche avec l'entrée des Hauts de Rebigue et le chemin de la Fount Grando. Une réfection des marquages au sol (ligne médiane et passages piétons) est prévue et nous espérons que la visibilité des tracés "éclairera" les automobilistes qui seront plus vigilants.

### Au carrefour du Pin

Les rebigois demandent régulièrement le réaménagement de ce carrefour jugé dangereux. Ce carrefour est sous la responsabilité du Conseil Départemental. La municipalité rappelle tous les ans au CD31 la dangerosité de cette intersection.

La gestion, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence de la mairie.

Cela inclut :

- La reprise de concessions laissées à l'abandon : la mairie en a recensé une dizaine (tombes et caveaux). Après réhabilitation par les services funéraires, ces concessions d'une durée de 15 ou 30 ans seront proposées aux rebigois qui souhaiteraient en faire l'acquisition.
- Les plantations : il a été constaté que certains cyprès étaient à l'origine de détériorations autour du dépositaire et sur 2 caveaux contigus.

Une réflexion est menée sur leur devenir et éventuellement pour en replanter d'autres de façon plus judicieuse afin de conserver un cimetière toujours arboré.



### D'autres informations concernant le cimetière :

- A l'entrée gauche du vieux cimetière, le deuxième point d'eau de l'ancienne pompe du type Bayard, qui ne fonctionnait plus, pourra retrouver (nous l'espérons!!) son état initial. De nombreuses pièces mécaniques usagées ont été rénovées ou refaites gracieusement.
- Le réaménagement du cimetière a permis la création d'un « jardin du souvenir ». Situé à l'entrée du nouveau cimetière. Son aménagement définitif avec sa signalétique sont en cours.
- Poubelles : nous rappelons qu'il n'y a qu'un seul conteneur à déchets situé en face du monument de la Paix et qu'il est sorti régulièrement sur la voirie grâce au bénévolat des riverains, que nous remercions.

## TERTRE DE LA TABLE D'ORIENTATION

Certains promeneurs qui venaient contempler les paysages autour de Rebigue et les Pyrénées nous avaient signalé le déchaussement du piétement de la table d'orientation et le danger qu'il représentait.

Les élus ont donc décidé d'emprunter au terrain Ladurantie de la terre végétale et l'ont transportée au pied de la table qui a retrouvé son piédestal. La contemplation peut à nouveau se faire sans risque !



## LES DÉCLARATIONS DE TRAVAUX : DÉCLARATION PRÉALABLE OU PERMIS DE CONSTRUIRE

Nous avons pu constater que certains propriétaires de parcelles déclaraient des travaux d'aménagement une fois achevés ou omettaient d'en faire la déclaration à la mairie.

Nous vous rappelons que de nombreux travaux sont soumis à autorisation préalable avant leur réalisation. Il est vrai qu'il n'est pas facile de s'y retrouver dans les méandres des législations.

La mairie est à votre disposition pour vous aider et vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de ce qu'il convient de faire dans différentes situations.

### la Déclaration Préalable (DP)

La déclaration préalable est une autorisation qui est généralement exigée pour la réalisation de travaux de faible importance. Par exemple elle permet sous certaines conditions de réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...), de construire une annexe à son habitation (piscine, abri de jardin, garage...) ou d'édifier une clôture.

pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>



### le Permis de Construire (PC)

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur :

⇒ travaux créant une nouvelle construction :

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

⇒ travaux sur une construction existante :

- Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.
- Le recours à un architecte est obligatoire pour réaliser le projet architectural objet du permis de construire, sauf dérogations.

pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

En 2017, la mairie de Rebigue va réunir la commission communale des impôts qui permettra, si nécessaire, la régularisation administrative des ouvrages réalisés depuis ces dernières années. Dans ce cadre, Jacques CHARRIE convoquera donc les commissaires désignés par le directeur des services fiscaux afin de siéger dans cette commission.

⇒ comment est constituée la Commission Communale des Impôts Directs ?

- le maire ou l'adjoint délégué (président) et six commissaires (5 contribuables de Rebigue et un extérieur à la commune)
- les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques

⇒ quel est le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs ?



L'assiette des impôts directs locaux est déterminée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) sur la base des déclarations des propriétaires.

En raison du caractère local de ces impositions et de leur impact sur les budgets locaux, le rôle de la commission communale des impôts directs est essentiel.

L'administration fiscale transmet chaque année des listes qui recensent les propriétés pour lesquelles un changement a été pris en compte. Cette transmission permet à la commission de s'assurer que toutes les modifications des propriétés de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration.

En exerçant pleinement son rôle d'information auprès de l'administration fiscale des changements (par ex. constructions sauvages) dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance, la CCID assure :

- une optimisation des recettes de la commune,
- la juste répartition entre tous les citoyens de la contribution commune.

pour en savoir plus : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commissions-communales-et-intercommunales-des-impots-directs>

## ENTRETIEN DES FOSSÉS



Le service de voirie du Conseil Départemental doit procéder au curage des fossés des voies départementales de la commune en 2017. Il est rappelé aux propriétaires ayant des parcelles avec un accès sur les voies départementales ou communales que l'entretien des passages busés est à leur charge. Deux zones ont déjà bénéficié de cet entretien autour de l'entrée du Pin. Il serait donc souhaitable que les riverains concernés nettoient leur passage busé pour un meilleur écoulement des eaux

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



« Les feuilles mortes se ramassent à la pelle ! », chantait Yves Montand.

On peut effectivement voir ces tas de feuilles s'amoncelant sur certains de nos trottoirs. La commune a prévu de faire intervenir ponctuellement les services de nettoyage pour éliminer les plus imposants; pour le reste, elle compte sur le civisme de chacun pour « balayer devant sa porte », action que certains riverains prennent déjà en charge.

## DÉCHETS MÉNAGERS

Le service déchets du Sicoval rappelle que les conteneurs de déchets ménagers ne doivent pas être laissés sur la voirie après le passage des camions de ramassage.

Nous constatons régulièrement que les alentours des conteneurs, mis à disposition pour l'apport volontaire sur le parking du Puits, sont souillés par des détritux. Nous remercions les riverains bénévoles qui grâce à leur action permettent de garantir un minimum de propreté dans ce site.

## BRUITS DE VOISINAGE

On tond, on tronçonne, on débroussaille...nos jardins sont bien entretenus...mais attention à notre voisinage et respectons les jours et horaires autorisés :

- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30



## CAMBRIOLAGES



En fin d'année 2016, une recrudescence de cambriolages à Rebigue a été enregistrée.

Suite aux contacts réguliers avec la gendarmerie et devant les inquiétudes légitimes des villageois, il serait peut-être opportun de mener une réflexion avec l'ensemble des rebigois sur la mise en place d'une participation à une vigilance citoyenne.

En effet, cela permettrait de signaler à la gendarmerie tout fait suspect laissant présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (par ex. véhicules de pseudos touristes égarés, camionnettes de pseudos artisans ou livreurs, rôdeurs pseudos promeneurs, etc.).

Cette mesure de sécurisation pourrait être complétée par des alertes SMS ou d'application "Stop cambriolage" ou site <https://www.voisinsvigilants.org/> ou Opération Tranquillité Vacances.

## POINT SUR LES RENCONTRES AVEC LES REBIGOIS

Depuis septembre 2015, le maire et son 1er adjoint ont invité les rebigois à les rencontrer. A ce jour, ils ont pu échanger avec plus de la moitié des familles du village. Ce « Rebigue tour » devrait s'achever courant 2017.

Ces rencontres entre élus et administrés se sont toutes avérées cordiales et constructives.



28/03/2016 : Chasse aux œufs  
organisée par le Foyer Rural



25/06/2016 : Fête des associations  
Repas partagé et animé par le groupe « Cerebellum »



25/06/2016 :  
Fête des associations  
Olympiades Organisée par le Foyer Rural



17/04/2016 : Repas de la chasse  
Organisé par l'Association Communale de Chasse Agréée



08/10/2016 : Octobre Rose  
Organisé par le groupe Zumba du Foyer Rural

19/08/2016 : Fête locale  
La préparation de la mounjetado  
par Nicole Unglas du Comité des Fêtes



19/08/2016 : Fête locale  
Animation et dégustation de la mounjetado  
Organisées par le Comité des Fêtes



19 & 20/11/2016 : Week-end des créateurs

Organisé par le Foyer Rural



21/08/2016 : Fête locale—Ball-trap

Organisé par l'Association Communale de Chasse Agréée



03/12/2016 : Diner et Soirée 100% Beatles

Avec le groupe « The Littles » Organisée par le Foyer Rural



26/11/2016 : Spectacle « Polichinelle »

Organisé par la Médiathèque



10/12/2016 : Goûter et Spectacle de Noël

par la compagnie « Pourquoi Pas »  
Organisé par le Comité des Fêtes et le Foyer Rural



03/12/2016 :  
Préparation de la fête de Noël  
Organisée par la Médiathèque



En ce début d'année, les associations souhaitent vivement remercier l'ensemble des bénévoles qui constituent les équipes du Comité des Fêtes, du Foyer Rural, de la Médiathèque et de l'Association de Communale de Chasse ainsi que les Rebigois pour leur participation aux activités et manifestations proposées. Nous profitons également de ce Rebigue Info pour lancer un appel au volontariat et tout particulièrement aux nouveaux habitants du village, car pour pouvoir proposer toujours plus d'activités et plus de manifestations, il nous faut plus de bénévoles qui donneraient un peu de leur temps.

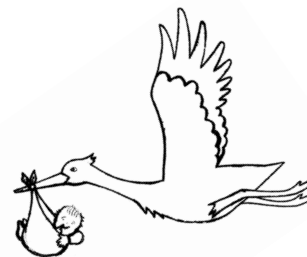
Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter :

- pour le Comité des Fêtes : Mr BILLOT Alain - 05-61-76-31-04
- pour le Foyer rural : Mme CAMARASA Agnès - [foyer-rural-rebigue@laposte.net](mailto:foyer-rural-rebigue@laposte.net) mais aussi ne pas hésiter à s'abonner à la page Facebook "Foyer Rural de Rebigue" pour être tenu au courant des évènements.
- pour la Médiathèque : Mme VIGUIER Nelly - [rebigue.bibliotheque@orange.fr](mailto:rebigue.bibliotheque@orange.fr)
- pour l'Association Communale de Chasse Agrée : Mr DELETRE Daniel - 06-80-12-09-70 - [daniel.deletre@wanadoo.fr](mailto:daniel.deletre@wanadoo.fr)

## ETAT CIVIL 2016

### LES NAISSANCES

- Raphaël Yannick Olivier Angel **VISINI** né le 08 avril 2016
- Ghiulia Chantal Germaine **DESNOËS** née le 27 juin 2016
- Adel Jean Estéban **PINSOLLE DUQUESNEL** né le 12 octobre 2016
- Maël **ANDRIEU** né le 17 novembre 2016



### LES DÉCÈS

- Michel René Maurice **CARDINAUD** décédé le 18 août 2016 (habite Castanet)
- Jean Pierre Robert **DAUBA** décédé le 06 décembre 2016 à Toulouse

### LES MARIAGES



- Béatrice **ARQUE** et David **FERNANDES** mariés le 18 juin 2016

### INFORMATIONS UTILES

#### La mairie de Rebigue est ouverte :

Lundi de 9h30 à 12h15  
Mardi de 11h à 13h  
Mercredi de 16h à 18h45  
Jeudi de 9h30 à 12h15  
Vendredi de 16h à 19h

#### La Médiathèque Municipale est ouverte :

Mercredi de 15h à 19h  
Vendredi de 17h à 19h  
Samedi de 10h30 à 12h30

Tél : 05-61-76-31-38 - Mail : [rebigue.mairie@orange.fr](mailto:rebigue.mairie@orange.fr)

